

Affiché le 20/04/2021

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 15 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE

MRS, BAÏADA, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M GERVAIS A PIERASCO.

Excusé / Absent : MRS. GERVAIS, MERIC, BADOE.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION DE PROJECTIONS LUMINEUSES SUR LA PLACE DES CORNIERES**

Monsieur le Maire explique au conseil que la commission animations propose, pour animer la vie locale et dynamiser la fréquentation du site, de faire l'acquisition et l'installation de matériel pour créer des animations de projections lumineuses sur la Place des Cornières.

La commune située sur le chemin de Saint Jacques fait partie des Grands sites d'Occitanie, il est important d'y développer l'attractivité par des projets innovants et expérimentaux comme la mise en valeur de la place des cornières par des animations scéniques.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible de demander des subventions pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total de l'opération : 19 869.12 € HT

Achat du Matériel : 15 539 € HT

Travaux en régie : 4 330.12 € HT

Personnel : 2 566.40 € HT

Location de Nacelle : 1 263.52 € HT

Matériel Electrique : 500.20 € HT

Subventions demandées :

Région DIE : 25 % du projet = 4 967.28 € HT

Etat : 55 % du projet = 10 928.02 € HT

Auto financement : 20 % du projet = 3 973.82 € HT

La date prévisionnelle de début de travaux est programmée au 2^{ème} semestre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** : Monsieur le Maire à demander des subventions pour la réalisation de projections lumineuses sur la Place des Cornières,
- **ADOpte** : le plan de financement,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING